

**Convocation adressée par Monsieur le Maire, Jean-Louis WIART, le 2 novembre 2020**

**Secrétaire de la séance** : Carole SAVEL

**11 présents** : Jean-Louis WIART, Olivier JUNIQUE, Audrey DESCHAMPS, Sylvain CANTAN, Eliane BERTRAND, Céline BRIVET, Carole SAVEL, Fabien DELOCHE, Grégory MAZET, Cyril MONCHAL, Jacques PERRET

Le quorum est atteint

**18h35 - Début de séance**

Carole SAVEL est nommée secrétaire de séance

**Ordre du jour**

- Approbation des conventions de déneigement
- Institution d'une régie de recettes (confirmation)
- Acceptation du remboursement des masques par ARCHE Agglo
- Approbation de la convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme d'ARCHE Agglo 2021-2023
- Transfert de compétence en matière de PLU au profit d'ARCHE Agglo
- Augmentation du temps de travail du poste de Rédacteur - passage à 20 heures hebdomadaires
- Acquisition de l'immeuble sis 10 route de Bozas
- subventions afférentes aux projets immobiliers
- Questions diverses

**Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 septembre 2020**

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte-rendu est approuvé.

**Approbation des conventions de déneigement - 2020-044**

Monsieur Olivier Junique, premier adjoint, rappelle le contexte, la commune externalise chaque année le déneigement à trois prestataires :

- Pascal Junique
- Buisson Alexandre
- Bernard Gauthier

Il est proposé de conclure une convention avec chaque prestataire pour une durée de trois ans jusqu'en juin 2023.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

Le maire est autorisé à conclure les conventions précitées.

**Institution d'une régie de recettes (mise en conformité de la délibération précédente) - 2020-040**

Monsieur le Maire indique que le trésor public souhaite que l'instauration de la régie soit redéfinie en fonction du cadre préétabli.  
Le dispositif déjà évoqué au conseil est rappelé.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est approuvée.

#### **Acceptation du remboursement des masques par ARCHE Agglo - 2020-041**

Monsieur le Maire rappelle que pour bénéficier du remboursement par ARCHE Agglo à hauteur de 2/3 du prix des masques intercommunaux distribués aux administrés, le Conseil municipal doit délibérer. Il est rappelé que l'Etat a versé un euro par masque.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

#### **Approbation de la convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme d'ARCHE Agglo 2021/2023 - 2020-043**

Monsieur le Maire indique que l'instruction des autorisations d'urbanisme, dont les permis de construire, par ARCHE Agglo nécessite le renouvellement de la convention d'adhésion à leur service ADS (Application du Droit des Sols).

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

#### **Transfert de compétence en matière de PLU au profit d'ARCHE Agglo - 2020-047**

Le Maire indique que conformément aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 relative à la compétence de plein droit en matière de PLU, la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo pourrait devenir compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme (révision et modification également). Cependant, les communes membres peuvent s'opposer à ce transfert.

Le maire propose de conserver cette compétence et donc de s'opposer au transfert.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 10

Contre : 1

La délibération est approuvée.

#### **Augmentation du temps de travail du poste de Rédacteur - passage à 20 heures hebdomadaires - 2020-042**

Monsieur le Maire indique que les tâches administratives de la commune nécessitent un temps de présence supérieur aux trois demi-journées actuelles. Aussi, avec le consentement de l'agent concerné, et après saisine du Comité technique du Centre de gestion de l'Ardèche, il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste de Rédacteur en passant de 15 heures hebdomadaires à 20 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

### **Echanges autour des projets immobiliers de la commune**

Monsieur le Maire rappelle les projets immobiliers de la municipalité déjà évoqués : rénovation de la Mairie, rénovation du premier étage de la salle polyvalente et réhabilitation du vestiaire de l'ancien terrain de basket.

Il évoque les projets architecturaux, estimés financièrement et transmis à chaque conseiller. Il indique que ces documents permettent d'engager des dossiers de demandes de subvention.

Il est précisé qu'actuellement les taux bancaires sont très bas, que des plans de relance débutent et que des échanges ont débuté avec les partenaires pouvant subventionner jusqu'à 80 % de ces opérations.

Il sollicite l'avis du conseil sur la poursuite de ces opérations.

Après débat, le conseil municipal est unanimement favorable au lancement des opérations.

### **Acquisition de l'immeuble sis 10 route de Bozas - parcelle AO 0115 - 2020-045**

Dans la continuité des échanges sur les projets immobiliers, monsieur le Maire indique avoir rencontré, en présence de Monsieur Olivier Junique, monsieur Reynaud, propriétaire du bâtiment mitoyen à la Mairie.

La municipalité peut acquérir pour 90 000 € l'immeuble concerné de 3 niveaux dont un rez-de-chaussée de plain pied, la cour et le préau extérieurs

Monsieur Reynaud ne souhaite pas vendre le garage.

Le maire propose d'acquérir cet immeuble et de reprendre le dossier de réhabilitation de la mairie mitoyenne, après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est approuvée.

### **Sollicitation des subventions afférentes aux projets immobiliers -2020-046**

Monsieur le Maire précise que les dossiers de subvention doivent être montés rapidement afin de s'assurer les subventions dans le contexte du plan de relance.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré le conseil donne mandat de poursuivre la gestion administrative et financière des dossiers.

Contre : 0

Abstention : 0

Mandat est donné au maire de poursuivre l'instruction des dossiers.

### **Questions diverses**

- ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

ARCHE Agglo a sollicité la désignation du référent communal pour le suivi du Plan climat.

Sylvain Cantan est volontaire.

- COMMUNICATION

Monsieur le Maire rappelle l'obligation d'ARCHE Agglo de mettre à disposition des élus de la municipalité le rapport d'activité. Le rapport d'activité d'ARCHE Agglo 2019 sera à disposition au secrétariat.

#### - VISITES - REUNIONS

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu une rencontre avec élus d'ARCHE Agglo mercredi 9 décembre à 18h30 à Arlebosc sauf contre-indication. L'ensemble des élus y est invité.

Pour le 11 novembre, les consignes préfectorales sont présentées et monsieur le Maire souhaite que des conseillers l'accompagnent à 11h (nombre limité à 4) ; Carole Savel, Olivier Junique, Eliane Bertrand et Syvain Cantan seront présents.

#### - ASSOCIATIONS

Sylvain Cantan va saisir les associations de Bozas au sujet des demandes de subvention.

#### - CCAS

Une réunion du CCAS aura lieu le mardi 10 novembre à 18h pour évoquer les modalités d'action en fin d'année.

#### - VOIRIE

Les guirlandes seront posées le 25 novembre et les panneaux 30 km/heure seront posés le 23 novembre.

Un devis a été sollicité pour la sécurisation du local technique.

**La séance est levée à 20h10**